



Conformément à l'article 163 de la loi sur l'éducation qui se lit comme suit :

Le président ou deux commissaires peuvent convoquer une réunion extraordinaire du Conseil des commissaires.

La réunion est convoquée par un avis envoyé à chaque commissaire par le secrétaire général au moins deux jours avant la tenue de la réunion. Dans le même délai, le secrétaire général donne un avis public de la date, du lieu et de l'heure de la réunion ainsi que des sujets qui y seront traités. Toutefois, aucune publication dans un journal n'est requise.

CET AVIS PUBLIC DOIT ÊTRE AFFICHÉ DANS TOUTES LES ÉCOLES ET TOUS LES CENTRES :

AVIS PUBLIC est par les présentes donné que le président a convoqué une réunion extraordinaire du CONSEIL DES COMMISSAIRES de la Commission scolaire Eastern Shores le mardi 6 septembre 2022 à l'heure de 8 h au bureau administratif de la Commission scolaire, 40, rue Mountsorrel, New Carlisle (Québec).

Les points suivants seront examinés lors de cette réunion :

1. Autorisation de signer une convention d'achat de terrain

Donné à New Carlisle, Québec, ce 1er jour de septembre 2022.

Denis Gauthier
Secrétaire général